

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2020
4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

2019-242 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 9 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2020

2019-243 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Considérant que le conseil municipal doit préparer et adopter les prévisions budgétaires de l'année financière 2020 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 2 décembre 2019 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le budget de l'année financière 2020 des revenus et des dépenses de fonctionnement qui suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	2020
Taxes sur la valeur foncière	561 985 \$
Tarification pour les services	138 285 \$
Tarification - Service de la dette	78 700 \$
Païement tenant lieu de taxes	9 520 \$
Transfert de droit (péréquation)	57 765 \$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais	164 950 \$
Services rendus	44 140 \$
Imposition de droits	10 000 \$
Amendes et pénalités	500 \$
Intérêts	6 500 \$
Autres revenus (redevances éoliennes)	115 250 \$
Sous-total	1 187 595 \$
Affectation du surplus accumulé	28 980 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 216 575 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	2020
<u>Administration générale</u>	
Conseil municipal	31 800 \$
Gestion financière et administrative	136 565 \$
Greffe	5 810 \$
Évaluation	43 500 \$
Autres	45 140 \$
Sous-total	262 815 \$
<u>Sécurité publique</u>	
Police	43 800 \$
Sécurité incendie	127 200 \$
Autres (service de fourrière)	300 \$
Sous-total	171 300 \$
<u>Transport</u>	
Voirie municipale	115 295 \$
Enlèvement de la neige	155 595 \$
Éclairage des rues	11 630 \$
Circulation et stationnement	1 000 \$
Transport collectif	600 \$
Sous-total	284 120 \$
<u>Hygiène du milieu</u>	
Eau et égout	56 830 \$
Matières résiduelles	82 325 \$
Cours d'eau	2 900 \$
Autres (vidange des boues de fosses septiques)	- \$

Sous-total	142 055 \$
<u>Santé et bien-être</u>	
Logement social	23 250 \$
Autres dépenses pour la famille (service de garderie)	17 450 \$
Sous-total	40 700 \$
<u>Aménagement, urbanisme et développement</u>	
Aménagement, urbanisme et zonage	31 400 \$
Promotion et développement économique	3 400 \$
Aide au démarrage du projet multiservice	10 000 \$
Projet de mise en valeur (embellissement)	1 900 \$
Sous-total	46 700 \$
<u>Loisirs et culture</u>	
Activités récréatives	63 535 \$
Activité culturelle	23 215 \$
Sous-total	86 750 \$
<u>Frais de financement</u>	
Intérêt sur la dette à long terme	28 970 \$
Autres frais de financement	4 600 \$
Sous-total	33 570 \$
<u>Autres activités financières</u>	
Remboursement en capital de la dette à long terme	120 000 \$
Remboursement au fonds de roulement	7 435 \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des étangs aérés (boues municipales)	4 180 \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées	16 950 \$
Sous-total	148 565 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 216 575 \$

Que le conseil municipal soit autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes;

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022

2019-244 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Considérant que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 conformément à l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 2 décembre 2019 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 qui suit :

INVESTISSEMENTS	2020	2021	2022
Réaménagement du bureau municipal			15 000 \$
Remplacement de la toiture au bâtiment administratif	30 000 \$		
Installation d'une génératrice au centre de coordination	64 000 \$		
Remplacement de lampadaires au DEL	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Équipement pour les travaux publics	2 000 \$		
Remplacement d'un camion de déneigement	200 000 \$		
Réfection des chemins municipaux	750 000 \$		
Modification d'équipement au bâtiment de traitement de l'eau potable	10 000 \$		
Amélioration et ameublement au centre communautaire	1 500 \$		
Réfection d'infrastructures sportives et récréatives extérieures	8 000 \$		
Abri au centre communautaire pour le tracteur utilitaire compact			80 000 \$
Ameublement pour la bibliothèque	4 000 \$		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	1 072 500 \$	3 000 \$	98 000 \$

FINANCEMENT	2020	2021	2022
Surplus accumulé non affecté	60 500 \$	3 000 \$	58 000 \$
Emprunt à long terme	387 500 \$		
Programme d'aide à la voirie local (PAVL - volet RIRL et AIRRL)	562 500 \$		
Programme de transfert de la taxe su l'essence (TECQ 2019-2023)	10 000 \$		
Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)	15 000 \$		40 000 \$
Programme de soutien financier en sécurité civile (PSFSC - Agence 911)	37 000 \$		
TOTAL DU FINANCEMENT	1 072 500 \$	3 000 \$	98 000 \$

Que le tableau ci-dessus présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours des trois (3) prochaines années ainsi que du financement possible.

Qu'un document explicatif du programme triennal des immobilisations soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée par le public.

6. Levée de l'assemblée

2019-245 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de lever la séance à 19 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire